

TERRAIN à acquérir à l'Ilet à Quinquina pour la construction d'une école./

Le MAIRE. - En ce qui concerne l'Ilet à Quinquina, il s'agit plus exactement d'un terrain qui se trouve à 1 Km de l'intersection des chemins qui mènent chez notre collègue RAMASSAMY et qu'on appelle "chemin de la Rivière".

Nous avons une proposition de M. MAILLOT Franck Irénée pour une superficie de 2.150 m² et pour la somme de 80.000 Fr.

Nous allons aménager le chemin d'accès qui est un sentier comme celui qui mène au lavoir de la Bretagne, lavoir qui, je dois le dire, a été remarquablement fait. Je félicite, tout d'abord notre collègue MONTEON qui en est l'auteur et surtout je tiens à dire que ce lavoir qui va servir beaucoup à la population de la Bretagne a été construit par les employés communaux en dehors de leurs heures de travail. Je les ai remerciés, mais je crois que le Conseil Municipal pourrait le faire également car beaucoup d'entre eux ont donné beaucoup de leur cœur.

La proposition du Maire est adoptée par tout le Conseil.

Le MAIRE. - J'en reviens à la question de l'Ilet à Quinquina. Etes-vous d'avis d'accepter cette proposition.

M. GALLARD. - Sur ces terrains continuera-t-on toujours et toujours à construire des classes "ECLAIR", Monsieur le Maire.

LE MAIRE. - M. GALLARD, je répondrai à votre question et également à un article paru dans la presse locale que la situation juridique des classes "ECLAIR" est actuellement la suivante:

Les Communes ne peuvent obtenir de subvention du Ministère de l'Éducation Nationale et un prêt de la C.C.C.E. qu'à la condition de construire des classes "ECLAIR". Il n'y a aucun autre type actuellement agréé par le Ministère de l'Éducation Nationale. Vous êtes au courant des protestations qui ont eu lieu à ce sujet vous êtes également au courant de ce que des entreprises locales ont adressé des plans, personnellement j'ai apporté à Paris, l'année dernière, le plan qui a été établi par l'Architecte Communal, M. LEJEUNE, concernant une école à faire rapidement et en dur; rien n'a été accepté. Donc, pour le moment, nous ne pouvons pas construire autre chose que les classes "ECLAIR" si nous voulons d'une part obtenir une subvention du Ministère de l'Éducation Nationale et d'autre part le prêt de la C.C.C.E.

M. GALLARD. - C'est vraiment dommage. La Préfecture pourrait intervenir.

LE MAIRE. - Mais la Préfecture est intervenue, mon collègue.

Je mets aux voix la proposition de M. MAILLOT Franck Irénée pour son terrain pour le prix de 80.000 Fr.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de 1961.

Adopté à l'unanimité

Approuvé
 par le Maire le 3 Juin 1961
 Pi. le Préfet et par délégation
 le Secrétaire Général
 Signé: Bolotte